



REGLEMENT

PRIX REPORTAGE DE RFI EN ESPAGNOL - 2019

Société organisatrice : France Médias Monde, Société Anonyme au capital de 5 347 560 euros immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 501 524 029 dont le siège social est situé 80 rue Camille Desmoulins, 92130 Issy-les-Moulineaux, France, représentée par son Directeur Général chargé du pôle ressources, Victor ROCARIES, ci-après dénommée « France Médias Monde ».

France Médias Monde édite notamment un service de communication radiophonique et multimédia multilingue dénommé Radio France Internationale (RFI) et diffusé notamment en langue espagnole, ci-après dénommée « RFI ».

RFI, engagée dans la découverte de nouveaux talents journalistiques à travers le monde, a créé en 2015 le prix « Reportage de RFI en espagnol » et a décidé de le renouveler cette année pour une 5^e édition.

1. Description du Prix

Le Prix « **Reportage de RFI en Espagnol 2019** » a pour objectif de découvrir et d'encourager les jeunes talents journalistiques d'Amérique latine et des Caraïbes et de leur permettre de bénéficier d'un stage journalistique organisé par France Médias Monde au sein de la rédaction « Langue Espagnole » de RFI à Issy-les-Moulineaux en France (ci-après dénommé le « Prix »).

Le Prix s'adresse à tous les jeunes journalistes étudiants âgés de plus de 18 (dix-huit) ans et de moins de 30 (trente) ans à la date du lancement du Prix, en cours de formation dans le journalisme audiovisuel au sein d'un établissement d'enseignement des métiers du journalisme en Amérique latine ou dans les Caraïbes, qui déclarent accepter les modalités du Prix et qui peuvent justifier de leur inscription par un établissement d'enseignement des métiers du journalisme.

Pour se présenter, les candidats devront obligatoirement avoir été sélectionnés par l'établissement d'enseignement des métiers du journalisme dans lequel ils suivent une formation des métiers journalistiques dans l'audiovisuel.

Les autres candidatures qui ne seraient pas sélectionnées par des établissements ou des instituts de formation ou d'enseignement aux métiers du journalisme audiovisuel ne seront pas prises en compte.

2. Calendrier du Prix



- Le Prix se déroulera entre le **1^{er} avril 2019** et le **6 juin 2019**
- **Le dépôt des candidatures sera ouvert le 1^e avril 2019 et sera clôturé le 26 mai 2019 à minuit heure de Paris.** Les dossiers de candidature reçus après la date limite de candidature ne seront pas retenus et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement par France Médias Monde au titre des frais de participation.
- Le jury chargé de désigner le lauréat se réunira le **3 juin 2019**.
- Les résultats seront communiqués au lauréat le **4 juin 2019**.
- Le lauréat du Prix sera annoncé au public le **6 juin 2019** dans le cadre de l'émission « **Paris América** » de RFI et dans le contexte de la « Semaine de l'Amérique latine et des Caraïbes 2019 » en France.

3. Conditions de participation

3.1. Conditions relatives aux candidats

Le Prix est ouvert à tout étudiant âgé de plus de 18 (dix-huit) ans et de moins de 30 (trente) ans à la date du lancement du Prix le **1^{er} avril 2019**, de nationalité d'un pays d'Amérique latine (incluant tous les pays et îles d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud) ou des Caraïbes (à l'exclusion des DOM-TOM) et suivant nécessairement et actuellement une formation en journalisme audiovisuel dans un établissement d'enseignement des métiers du journalisme en Amérique latine (incluant tous les pays et îles d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud) ou dans les Caraïbes (à l'exclusion des DOM-TOM).

Le participant devra obligatoirement être présenté par un établissement d'enseignement supérieur des métiers du journalisme disposant des accréditations nécessaires et proposant des formations diplômantes.

Les établissements qui souhaitent présenter un candidat devront retourner le formulaire de participation accessible en ligne complété par leurs soins et par le candidat, accompagné du Curriculum Vitae du candidat, d'une lettre détaillant les motivations du candidat, d'un reportage sous forme de fichier audio ainsi que d'un synopsis de projet de reportage.

Chaque établissement d'enseignement des métiers du journalisme ne pourra présenter qu'un seul candidat.

Les candidats s'étant déjà présentés lors d'une édition précédente du Prix sont autorisés à se représenter cette année sous réserve de soumettre un reportage radiophonique et un synopsis de projet de reportage différents de ceux soumis lors de leur précédente candidature.



3.2. Composition du dossier de candidature

Chaque dossier de candidature présenté par les établissements d'enseignement des métiers du journalisme devra obligatoirement comporter :

- Le formulaire de participation individuelle téléchargeable sur le site rfimundo.com (tel que présenté en Annexe 1 du Règlement) et dûment rempli.
- Le Curriculum Vitae du candidat.
- Une lettre de motivation du candidat rédigée en langue espagnole sur papier libre (ou conformément au modèle joint en Annexe 2) et n'excédant pas 30 (trente) lignes manuscrites ou dactylographiées.
- Un reportage radiophonique en langue espagnole sous forme de fichier audio présentant un format d'une durée comprise entre 5 (cinq) et 13 (treize) minutes maximum.
- Le synopsis en langue espagnole d'un projet de reportage radiophonique à réaliser à Paris dans le cadre du stage et n'excédant pas 1 (une) page recto manuscrite ou dactylographiée.

Tous les dossiers de candidature incomplets, illisibles, contenant des informations fausses ou inexacts ou communiqués au-delà de la date limite du dépôt des candidatures ne seront pas examinés. Dans un tel cas, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de France Médias Monde de ses frais de participation.

3.3. Condition de dépôt des candidatures

- Le formulaire de participation, le Curriculum Vitae, la lettre de motivation et le synopsis de reportage devront être adressés à l'attention de la rédaction « Langue Espagnole » de RFI par voie électronique à l'adresse suivante premio.reportaje@rfi.fr.
- Le fichier audio comportant le reportage radiophonique sera envoyé à la même adresse électronique : premio.reportaje@rfi.fr via une connexion <https://wettransfer.com>.

4. Modalité de sélection des candidats

4.1 Composition du jury

Le jury chargé de désigner le lauréat du Prix se réunira le 3 juin 2019. Le jury sera composé de membres de la rédaction « Langue Espagnole » de RFI et présidé par la Présidente de France Médias Monde Marie-Christine Saragosse ou par son représentant désigné. Le président du jury disposera d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix entre plusieurs candidats.

Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation ou réclamation.



La composition du jury ne sera communiquée, sur simple demande faite à France Médias Monde, qu'après la remise du Prix. La demande pourra être adressée à « France Médias Monde – Direction des Langues étrangères de RFI – 80 rue Camille Desmoulins, 92 130 Issy-les-Moulineaux - France ».

4.2 Sélection du lauréat

Le jury sélectionnera un lauréat selon des critères de qualité des dossiers de candidature ainsi que d'originalité, de qualité technique et éditoriale et de rigueur des reportages, (ci-après dénommé le « Lauréat »).

Dans l'hypothèse où deux ou plusieurs candidats obtiendraient un nombre équivalent de votes pour l'attribution du Prix, le président du jury départagera lesdits participants.

Le Lauréat sera informé de sa nomination le 4 juin 2019. Le nom du Lauréat sera annoncé en direct dans l'émission « Paris América » de RFI, le 6 juin 2019.

5. Prix

5.1 Récompense

Le Lauréat du Prix se verra attribuer un stage de 4 (quatre) semaines consécutives pendant la période de son choix entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 août 2019 au sein de la rédaction « Langue Espagnole » de RFI à Issy-les-Moulineaux (92) – France.

Dans le cadre de ce stage, le Lauréat bénéficiera de la réalisation du projet de reportage radiophonique défini dans le synopsis composant son dossier de candidature.

La réalisation de ce stage ne donnera pas lieu au versement d'une gratification de stage au Lauréat. Cependant, France Médias Monde prendra en charge l'intégralité des frais liés à cette formation et notamment le transport aller-retour entre le pays d'origine du Lauréat et la France et entre la résidence temporaire du Lauréat en France et le lieu du stage, les frais de visa, le per diem et les déplacements éventuels réalisés dans le cadre du stage.

Les conditions de ce stage seront définies par une convention de stage conclue entre France Médias Monde et le Lauréat.

Le Lauréat bénéficiera également de la diffusion sur les antennes de RFI du reportage radiophonique présenté dans le dossier de candidature, dans le cadre de l'émission « Paris América » du 6 juin 2019.



5.2 Acceptation du Prix

Le Lauréat sera appelé le 4 juin 2019. Les résultats seront confirmés par l'envoi d'un courrier électronique par France Médias Monde.

Le participant désigné Lauréat ne pourra se prévaloir de cette qualité que lorsqu'il aura confirmé par courrier électronique à l'adresse premio.reportaje@rfi.fr et sans aucune réserve qu'il accepte le Prix qui lui est proposé.

Dans l'hypothèse d'un refus par le Lauréat, le Prix sera décerné au deuxième candidat puis, en cas de refus, au troisième et ainsi de suite jusqu'au dixième. En cas de refus par les dix premiers candidats dans le classement établi par le jury, le Prix ne sera pas décerné.

Dans l'hypothèse où le Lauréat ne se manifesterait pas avant le 5 juin 2019, il sera réputé avoir renoncé au Prix.

Le Lauréat fera son affaire de l'obtention des documents nécessaires délivrés par l'Administration Française autorisant sa présence sur le territoire français pendant la durée du stage de 4 (quatre) semaines assuré à Issy-les-Moulineaux en France.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leur nationalité, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, France Médias Monde se réserve le droit de demander une copie de toutes les pièces officielles permettant de justifier que les critères de participation au Prix sont remplis avant l'annonce du Lauréat du Prix. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des éventuels frais déjà engagés par France Médias Monde dans la mise en place du Prix.

Le Prix attribué ne peut donner lieu, de la part du Lauréat, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, il n'est pas cessible.

6. Propriété intellectuelle

6.1. En participant au Prix, le Lauréat confère à France Médias Monde, à titre gratuit et non exclusif, pour la durée légale de protection des droits d'auteur prévue en France, dans le monde entier, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, sur tous supports, portant sur le reportage radiophonique présenté dans le dossier de candidature par le Lauréat (ci-après dénommé le « Reportage »), à titre promotionnel uniquement et à l'exclusion de toute exploitation commerciale, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle et à la réglementation européenne applicable, aux fins des utilisations définies ci-après :

- Diffuser le Reportage, en intégralité ou par extraits, en direct sur l'antenne radiophonique de RFI (et de ses filiales étrangères), dans le cadre de l'émission « Paris Amérique » du 6 juin 2019 (ci-après dénommée « l'Emission ») ;



- Diffuser l'Emission en simultanée à sa diffusion sur l'antenne de RFI (et de ses filiales étrangères), sur les sites Internet de RFI (et de ses filiales étrangères) et leurs déclinaisons mobiles quel qu'en soit le mode d'accessibilité (ci-après collectivement dénommés les « Sites RFI ») ainsi que sur les pages officielles France Médias Monde des réseaux sociaux (ex. : Facebook, Twitter, Instagram, etc.) et les sites des partenaires autorisés par France Médias Monde (ex. : Dailymotion, YouTube, etc.) ;
- Rediffuser l'Emission, sans limitation de nombre, sur l'antenne radiophonique de RFI (et de ses filiales étrangères) ainsi que sur celle des radios partenaires de RFI en espagnol, à compter de la date de 1^{ère} diffusion radiophonique de l'Emission ;
- Mettre l'Emission à disposition en écoute à la demande (permettant une écoute au moment choisi par l'internaute, en streaming) depuis les Sites RFI, sur les pages officielles France Médias Monde des réseaux sociaux (ex. : Facebook, Twitter, Instagram, etc.), sur les sites des partenaires autorisés par France Médias Monde (ex. : Dailymotion, YouTube, etc.) et sur les sites des radios partenaires de RFI en espagnol, à compter de la date de première mise en ligne de l'Emission sur les Sites RFI.

Toute diffusion et publication fera mention du prénom et du nom du Lauréat ou, à défaut, de son pseudonyme.

6.2. Tous les droits non expressément cédés aux termes du présent article 6.1 restent l'entière propriété du Lauréat avec le droit d'en disposer à son gré et sans restriction aucune.

6.3. Le Lauréat garantit à France Médias Monde être l'auteur unique du Reportage (auteur du scénario, auteur du texte parlé, réalisateur et le cas échéant, compositeur de la musique insérée spécialement conçue pour le Reportage) et être titulaire des droits d'exploitation sur celui-ci. Le Lauréat garantit France Médias Monde avoir fait son affaire de l'accord des éventuels titulaires de droits d'auteur sur les créations insérées dans le Reportage (ex. : musique préexistante, etc.). Il garantit également France Médias Monde avoir fait son affaire de l'accord des éventuels titulaires de droits voisins sur les éléments insérés dans le Reportage (ex. : comédien voix-off, artistes-interprètes en matière musicale, producteurs de phonogrammes, etc.). Enfin, le Lauréat déclare à France Médias Monde que le Reportage ne porte pas atteinte aux droits de la personnalité ni à la vie privée des tiers (ex. : personnes interviewées, personnes mentionnées dans le Reportage, etc.) ni ne constitue de diffamation au sens du droit français. Le Lauréat garantit ainsi à France Médias Monde l'exercice paisible des droits cédés attachés au Reportage de telle sorte que France Médias Monde ne puisse être inquiétée par quiconque à ce titre.

7. Promotion

7.1. En raison de l'acceptation du Prix, le Lauréat s'engage à participer, à titre gracieux, à toutes les activités promotionnelles liées au Prix et au Reportage (interviews, émissions de radio, émissions de télévision, etc.) organisées à l'initiative de France Médias Monde uniquement (ci-après collectivement dénommées la « Promotion »). Le Lauréat bénéficiera ainsi d'une mise en avant sur divers supports (presse, radio, télévision, web) et notamment sur le site internet de rfimundo.com.



France Médias Monde prendra en charge les frais de transports engagés pour la réalisation de la Promotion dans la limite d'un montant raisonnable.

7.2. Le Lauréat autorise gracieusement France Médias Monde à utiliser son nom, son prénom, son image (photographies, voix, etc.) et ses contributions (ci-après collectivement dénommés les « Attributs de sa personnalité ») dans le cadre de la Promotion. Le Lauréat accepte ainsi l'exploitation des Attributs de sa personnalité, dans le monde entier, par tous procédés, en tous formats et sur tous supports dont notamment sans que cette liste soit limitative, sur les antennes radiophoniques de RFI (de ses filiales étrangères et des radios partenaires de RFI en espagnol), sur les Sites RFI, sur les pages officielles RFI des réseaux sociaux (ex. : Facebook, Twitter, Instagram, etc.), sur les sites de partenaires autorisés par France Médias Monde (ex. : Dailymotion, YouTube, etc.), sur les sites des radios partenaires de RFI en espagnol ainsi que sur les supports promotionnels (affiches, flyers, campagnes de presse, etc.). La présente autorisation est consentie pour une durée de 1 (un) an à compter de la date de communication du Lauréat au public, soit le 6 juin 2019, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 1 (un) an jusqu'à ce que le Lauréat demande par écrit le retrait des Attributs de sa personnalité sur les différents supports d'exploitation, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

« France Médias Monde, Direction des Langues étrangères de RFI, 80 rue Camille Desmoulins, 92130 Issy-les-Moulineaux – France ».

Les Attributs de sa personnalité seront ainsi associés au nom de France Médias Monde (et/ou de ses marques RFI et/ou France 24 et/ou MCD) dans le cadre de la Promotion.

7.3. France Médias Monde se réserve la possibilité de ne pas organiser de Promotion, à l'exception de la diffusion du Reportage sur les antennes de RFI et de la publication du Reportage sur les Sites RFI prévues à l'article 5.1 à titre de récompense.

8. Acceptation du règlement

La participation au Prix vaut acceptation pleine et entière par les participants de toutes les clauses du présent règlement ainsi que des conditions d'organisation du Prix et de son déroulement. Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs.

France Médias Monde se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le Prix si elle estime que les circonstances l'exigent. Elle ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques avant et pendant la durée du Prix.

Le présent règlement est disponible sur le site de RFI à l'adresse suivante : <http://es.rfi.fr/americas/20190313-lanzamiento-quinta-edicion-premio-reportaje-rfi-espanol>

9. Protection des données à caractère personnel – Respect de la loi Informatique et libertés

France Médias Monde respecte les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Européen n° 2016/679 du 27 avril 2017



relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les données à caractère personnel concernant les participants sont collectées directement par France Médias Monde ou via ses prestataires techniques et sont nécessaires pour permettre la prise en compte de leur participation, la détermination du Lauréat, l'attribution ou l'acheminement des dotations.

Les données collectées sont destinées à France Médias Monde, chargée de la mise en œuvre des traitements associés et pourront être transmises aux membres du jury. En aucun cas elles ne sont collectées et/ou cédées à des tiers sans le consentement préalable des participants.

Les informations suivies d'un astérisque dans le formulaire de participation et les informations éventuellement demandées pour assurer les vérifications et contrôles des conditions de participation sont obligatoires pour la participation au Prix.

Le défaut des informations éventuellement demandées pour assurer les vérifications et contrôles des conditions de participation entraînerait l'impossibilité pour nos services de traiter votre demande de participation au Prix et par conséquent votre participation ne pourra être prise en compte.

Les données collectées dans le cadre de la participation au Prix sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion du prix à l'exception des données dont la durée de conservation minimum résulte d'une obligation légale ou réglementaire ou de l'extinction d'un délai de prescription.

Si vous êtes le Lauréat, les données collectées suivantes seront publiées sur les supports de communication et de promotion du Prix conformément à l'article 7 du présent Règlement : votre nom, prénom, âge, ville, pays, nationalité, civilité, établissement d'enseignement.

Sur la base du consentement et afin d'informer les participants des futures éditions du Prix, les données personnelles collectées suivantes pourront être conservées pendant une durée de 3 (trois) ans : nom, prénom et adresse électronique.

Conformément aux dispositions du Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dans sa version en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au Prix disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, à la limitation, à la portabilité et à l'effacement sur les données à caractère personnel les concernant, dans les conditions et selon les limites définies par le Règlement européen.

Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : premio.reportaje@rfi.fr ou à l'adresse suivante, en précisant le nom du Prix : « A l'attention de France Médias Monde - Rédaction langue espagnole de RFI - 80, rue Camille Desmoulins – 92 130 Issy-les-Moulineaux - France ». Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse.



Les participants sont informés qu'ils peuvent faire valoir leurs droits auprès de l'autorité de contrôle, à savoir la CNIL en France, au sujet du traitement de ses données par France Médias Monde, en sa qualité de responsable de traitement.



10. Remboursement des frais de participation

La participation au Prix est gratuite.

En l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet fournissent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes. Il est expressément convenu que tout accès aux sites de France Médias Monde s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion, par câble, ADSL ou liaison spécialisée), ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que la connexion aux sites de France Médias Monde par le candidat pour participer au Prix ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Pour les personnes justifiant ne bénéficier d'aucune de ces offres, le remboursement des frais de connexion et d'affranchissement se fera sur simple demande auprès de France Médias Monde accompagnée des pièces suivantes :

- Photocopie d'une pièce d'identité,
- Indication du nom, prénom et adresse postale du participant,
- Indication de date, heure et durée de la connexion au site et adresse IP de l'ordinateur,
- Copie de la facture détaillée de l'opérateur,
- Relevé d'identité bancaire du participant.

Les demandes de remboursement devront être adressées à l'attention de France Médias Monde au plus tard 8 (huit) jours suivant l'expiration de la période de candidature, par voie postale ou en ligne aux adresses suivantes :

« France Médias Monde, Direction des Langues étrangères de RFI, 80 rue Camille Desmoulins, 92130 Issy-les-Moulineaux – France »

premio.reportaje@rfi.fr

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

11. Attribution de compétence

Le présent règlement et le Prix sont soumis à la loi française, qui est seule applicable.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable relèvera de la compétence du Tribunal de grande instance de Nanterre.

12. Dépôt

Le règlement du Prix est déposé auprès de la SCP LPF & Associés, Huissiers de Justice Associés, 7, rue Sainte Anastase– 75003 Paris.



Il est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : France Médias Monde – Service Direction de RFI, 80 rue Camille Desmoulins, 92 130 Issy-les-Moulineaux - France.

Le règlement est également consultable sur le site Internet de RFI : <http://es.rfi.fr/americas/20190313-lanzamiento-quinta-edicion-premio-reportaje-rfi-espanol>

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par France Médias Monde, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site rfimundo.com. L'avenant sera déposé à l'étude ci-dessus mentionnée.



ANNEXE 1

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

PRIX REPORTAGE DE RFI EN ESPAGNOL 2019

A retourner IMPÉRATIVEMENT par les établissements d'enseignement des métiers du journalisme audiovisuel ayant les accréditations nécessaires et offrant des formations diplômantes.

Les dossiers de candidature doivent arriver **avant le 26 mai 2019** (minuit heure de Paris) à l'adresse premio.reportaje@rfi.fr selon les modalités de l'article 3..

A compléter par l'établissement d'enseignement :

(*) Nom de l'établissement :

(*) Nom et prénom de l'interlocuteur privilégié de l'établissement :
.....

(*) Adresse postale et pays de l'établissement :

(*) Intitulé de la formation suivie par le candidat :.....

L'établissement atteste que le candidat désigné ci-dessous est bien inscrit régulièrement et actuellement à une formation en journalisme audiovisuel au sein de sa structure.

L'établissement certifie que le candidat désigné ci-dessous est le seul étudiant de sa structure qu'il présente au Prix.

A compléter par le candidat :

(*) Nom :.....

(*) Prénom :.....

Pseudonyme :

(*) Adresse email :.....

(*) Adresse Postale :.....

(*) Pays :.....

(*) Numéro de téléphone :



(*) **Date de naissance :**

(*) **Nationalité :**

J'accepte les conditions de participation au Prix ainsi que le traitement de mes données personnelles pour y participer, conformément aux dispositions du règlement, disponible sur le site Internet de RFI à l'adresse suivante : <http://es.rfi.fr/americas/20190313-lanzamiento-quinta-edicion-premio-reportaje-rfi-espanol>

J'accepte le traitement par France Médias Monde de mes données personnelles pour la promotion des futures éditions du Prix conformément à l'article 7 du règlement.

Les informations du formulaire de participation et les informations éventuellement demandées pour assurer les vérifications et contrôles des conditions de participation sont obligatoires pour la participation au Prix.

Le défaut de réponse dans l'un des champs obligatoires dans le formulaire de participation et/ou des informations éventuellement demandées pour assurer les vérifications et contrôles des conditions de participation entraînerait l'impossibilité pour nos services de traiter votre demande de participation au Prix.

Les participants disposent à tout moment d'un droit à l'accès, la rectification, l'opposition, la limitation, la portabilité et l'effacement des données les concernant, dans les conditions et selon les limites définies par le Règlement européen. Les participants pourront exercer leurs droits en effectuant une demande auprès de France Médias Monde à l'attention de « Rédaction langue espagnole de RFI » soit par voie postale au « 80 rue Camille Desmoulins, 92 130 Issy-les-Moulineaux - France » soit par email à l'adresse suivante : premio.reportaje@rfi.fr. Toute demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

Les participants sont également informés qu'ils peuvent faire valoir leurs droits auprès de l'autorité de contrôle, à savoir la CNIL en France, au sujet du traitement de ses données par France Médias Monde, en sa qualité de responsable de traitement.

Date, lieu et signature du candidat :

Date, lieu, tampon officiel de l'établissement et signature du représentant de l'établissement :

: A cocher

(*) : A compléter obligatoirement

